



ENTRÉ LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2026**

**Membres élus : 15 – membres en fonction : 15**

**Les membres présents (14) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Estelle VERDIER, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Jérémy BROSSEAU, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Bouchra CHOMBART,**

**Procuration (1) : Emmanuel PIEGAY à Claude CHARBONNIER ;**

**Estelle VERDIER a été élue secrétaire de séance.**

**N°2026/043-23/04**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Composition des Commission extra – municipales (ou comités consultatifs)**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

La particularité de ces instances est qu'elles peuvent comprendre des personnes qui ne sont pas membres du conseil municipal. Cette ouverture permet d'associer la société civile, les associations et les habitants experts sur certains sujets aux réflexions de la commune.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipement de proximité. Ils peuvent également, de leur propre initiative, transmettre au maire toute proposition concernant les problèmes d'intérêt communal pour lesquels ils ont été institués.

Le maire propose de constituer les 2 comités suivants :

Comité Cinéma

Comité Action Sociale

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER*

*Sur proposition du Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- Article 1 : le Comité Cinéma est composé de 3 élus : Guillaume PERISSE, Mireille CHAPUS, Estelle VERDIER, et 6 personnes issues de la société civile : Corine LECLERC, Sylvie COQUILLARD, Yvette GOLLIET, Isabelle RUFFIER, Antoine DONCARLI, Françoise SERT  
Le Maire est le Président
- Article 2 : le comité Action Sociale est composé de 4 élus : Mireille CHAPUS, Bouchra CHOMBART, Emilie BRUNET, Isabelle BELLEVILLE et 4 personnes issues de la société civile : Yvette GOLLIET, Corine EGMAN, Evelyne DILIGENTI et Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS.  
Le Maire est le Président
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire,*

*Claude CHARBONNIER*

Le secrétaire de séance  
Estelle VERDIER



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 28/04/2026  
ET PUBLICATION LE 28/04/2026

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2026043</b>
Objet :	<b>COMPOSITION COMITES CONSULTATIFS</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assembles
Identifiant unique :	074-217400035-20260423-DEL2026043-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20260423-DEL2026043-DE-1-1_0.xml	text/xml	854 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2026.043 COMPOSITION COMITES CONSULTATIFS.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260423-DEL2026043-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 10h27min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 10h30min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 10h30min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 10h30min48s	Reçu par le MI le 2026-04-28